

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 23 juillet 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 23 juillet 2012 à 16 h, à la salle du conseil située, au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Sont absents:	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 16 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Programmation des travaux – Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013)
- 3- Épandage de calcium
- 4- Varia
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

2- Programmation des travaux – Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013)

M.B. 2012-07-23-196

Considérant la résolution M.B. 2012-06-04-147 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2012;

Considérant la réception du bilan annuel relatif à nos ouvrages d'assainissement pour l'année 2011;

Considérant les communications téléphoniques avec un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire;

Considérant que la problématique du rendement de l'usine d'épuration serait reliée au débit d'eau trop élevé à l'entrée de l'usine;

Considérant que cette problématique apparaît lors de la fonte des neiges ou lors de fortes pluies;

Considérant la résolution M.B. 2012-07-03-181 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juillet 2012;

Considérant que par ladite résolution, les procédures sont entamées afin de vérifier les branchements des drains pluviaux des résidences branchées sur le réseau d'égout;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de modifier la programmation des travaux visés par la TECQ 2010-2013 afin de réserver une somme de 50000\$ en vue d'une étude pour améliorer le rendement de l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

3- **Épandage de calcium**

M.B. 2012-07-23-197

Considérant la problématique reliée à la poussière intense sur nos chemins en gravier attribuable au manque de précipitation;

Considérant que la sécurité des usagers de certains chemins sur notre territoire est en danger;

Considérant la circulation dense sur certains chemins municipaux;

Considérant que le calcium en granules n'est pas efficace présentement;

Considérant que l'efficacité du calcium liquide est de loin meilleure que celle du produit en granules;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder à l'épandage de calcium liquide aux endroits suivants :

Montée du Lac des trente et un milles – première section

Chemin Paul – les sections en réfection temporaire

Autres endroits où l'épandage était fait manuellement auparavant.

Cette dépense sera imputée au poste « Calcium » (02-320-00-635) et les crédits proviendront du budget de voirie 2012.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

4- **Varia**

5- **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

6- Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2012-07-23-198

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 17 h.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière